

LEGT & LP SAINTE URSULE

CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES

La contribution des familles est destinée à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs ainsi qu'à l'acquisition de matériel spécifique et des dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique Diocésain et National.



Depuis septembre 2020, le montant de la
CONTRIBUTION DES FAMILLES
inclut le financement d'une **TABLETTE IPAD**

En effet, le Lycée a fait le choix d'équiper tous les élèves, dès l'entrée en 2nde. Ce matériel sera équipé des livres numériques, d'une coque de protection, d'une maintenance, d'une gestion des incidents et paramétré pour être fonctionnel dans le cadre purement pédagogique au sein du lycée (une convention entre l'établissement et la famille sera signée à l'arrivée de l'élève). Au terme des 3 ans, le matériel sera votre propriété.

LES TARIFS ANNUELS RENTÉE 2022/2023

CONTRIBUTIONS – COTISATIONS – PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

CONTRIBUTION DES FAMILLES

LEGT & LP	1 282,00€
SECTION EUROPÉENNE	135,00€

FORFAIT ANNUEL DEMI-PENSION INSCRIPTION A L'ANNÉE

FORFAITS DEMI-PENSION	TARIFS ANNUELS LEGT	TARIFS ANNUELS LP		
		2 ^{NDES} ASSP	1 ^{ÈRES} ASSP	T ^{LES} ASSP
1 jour / semaine	250,00 €	TARIF « *REPAS OCCASIONNEL »		
2 jours / semaine	490,00 €			
3 jours / semaine	710,00 €	640,00 €	560,00 €	520,00 €
4 jours / semaine	920,00 €	820,00 €	720,00 €	670,00 €
5 jours / semaine	1 060,00 €	930,00 €	820,00 €	770,00 €

***REPAS OCCASIONNEL : 8,30 €**

2 chèques libellés à l'ordre de **OGEC SAINT JEAN XXIII** :

- ↪ **1 chèque** d'un montant de **30,00€** à titre des frais de dossier (non remboursable)
- ↪ **1 chèque** d'un montant de **120,00€** à titre d'arrhes d'inscription :
 - déductible du montant de la scolarité facturée,
 - non remboursable en cas de désistement (sauf décision du conseil de classe du 3^{ème} trimestre ou 2^{ème} semestre).